

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_09_013

Sur convocation en date du 21 septembre 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	MONNET Émilie
CORDIER Michel	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
DUCLOS Laurent	PARRY Georges
MARTIN Hubert	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Béatrice CHATELAIN donne procuration à Cathy PIVET

Madame Sylvie SUPPIE donne procuration à Christian VOVILIER

Excusés :

Monsieur André DELARUE

Madame Marie-Andrée PERROT

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Christian VOVILLIER

Mise en ligne le :

Manifestation pour les aînés

1/Frais animation Musette musicale et dansante Auvergne Accordéon

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, vice-président

Monsieur le vice-président rappelle la délibération n° D_2021_09_014 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 septembre 2021 fixant les modalités et le coût de la prise en charge pour les prestations offertes aux Aînés de la commune en fin d'année comprenant : le repas, le colis et le coffret bien-être.

Afin de permettre la finalisation de cette manifestation par une animation dansante et musicale, le Centre Communal d'Action Social de Péronnas propose une prestation de l'association Auvergne Accordéon pour un montant de 520.00 euros nets.

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_09_013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Oui l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Vu le bien-fondé de sa demande,

A l'unanimité (11 voix pour)

AUTORISE Madame la Présidente à verser à l'Association Auvergne Accordéon la somme de **520,00 € nets**, pour sa prestation.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 27 SEPTEMBRE 2023

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Christian VOILIER